



LETTRE AU PERSONNEL de l'OPH

Aubervilliers, le 3 septembre 2015

Madame, Monsieur,

En cette rentrée, il m'est apparu important de m'adresser à vous tous pour vous faire personnellement un point d'étape sur l'évolution de l'Office telle qu'elle est envisagée aujourd'hui et ce notamment afin de répondre à vos inquiétudes concernant la pérennité de notre structure.

A titre personnel, je tiens tout d'abord à vous affirmer qu'en tant que Président de l'OPH mais également en tant qu'élu de la ville d'Aubervilliers, je suis très attaché à l'existence autonome de notre organisme. C'est également l'avis de notre Maire et de mes collègues élus. L'Office Public de l'Habitat d'Aubervilliers permet et doit continuer de permettre à nos concitoyens de leur garantir une gestion de proximité de qualité et une meilleure gestion de notre politique de logement.

D'un point de vue législatif, la loi NOTRE (Nouvelle organisation territoriale de la République) a été adoptée le 7 août dernier. Pour l'OPH et en ce qui nous concerne directement voici les principales mesures qui en découlent et nous impactent :

- Au 1^{er} janvier 2016, l'agglomération Plaine Commune disparaît. L'essentiel des compétences sera transféré à la métropole du Grand Paris. Ce transfert se fera progressivement jusque fin 2017.
- Un Etablissement Public Territorial (EPT) sera créé. Il comprendra les mêmes communes que l'agglomération et sera consulté par la Métropole.
- Les OPH communaux seront rattachés au plus tard le 31 décembre 2017 à ces EPT, l'OPH d'Aubervilliers est donc concerné par cette mesure. L'EPT deviendra ainsi la structure « de référence » de notre Office, ce qui se traduit à ce jour dans le cadre des textes en vigueur par la mise en œuvre du dispositif suivant:

→ C'est l'EPT qui élira les élus et personnes qualifiées au Conseil d'Administration de l'Office (6 élus et 5 personnes qualifiées) avec obligation dans notre cas qu'il y ait au moins 50% des administrateurs proposés par la ville d'Aubervilliers.

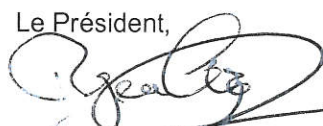
Ainsi, en 2017 ou 2018 : il y aura donc la réélection de ces 11 personnes au Conseil d'administration de l'OPH d'Aubervilliers.

→ La Métropole du Grand Paris ayant les compétences urbanisme et logement, cela signifie que les financements complémentaires jusque-là octroyés par l'agglomération Plaine Commune sur nos opérations de constructions ou réhabilitations devront demain être sollicités auprès de la Métropole.

Ces changements constituent une évolution essentiellement institutionnelle. Il n'est donc aujourd'hui et à ce stade aucunement question de fusion ou de disparition de notre structure.

Espérant avoir répondu à vos inquiétudes, je vous souhaite à toutes et à tous une bonne rentrée et vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Président,



Silvère ROZENBERG